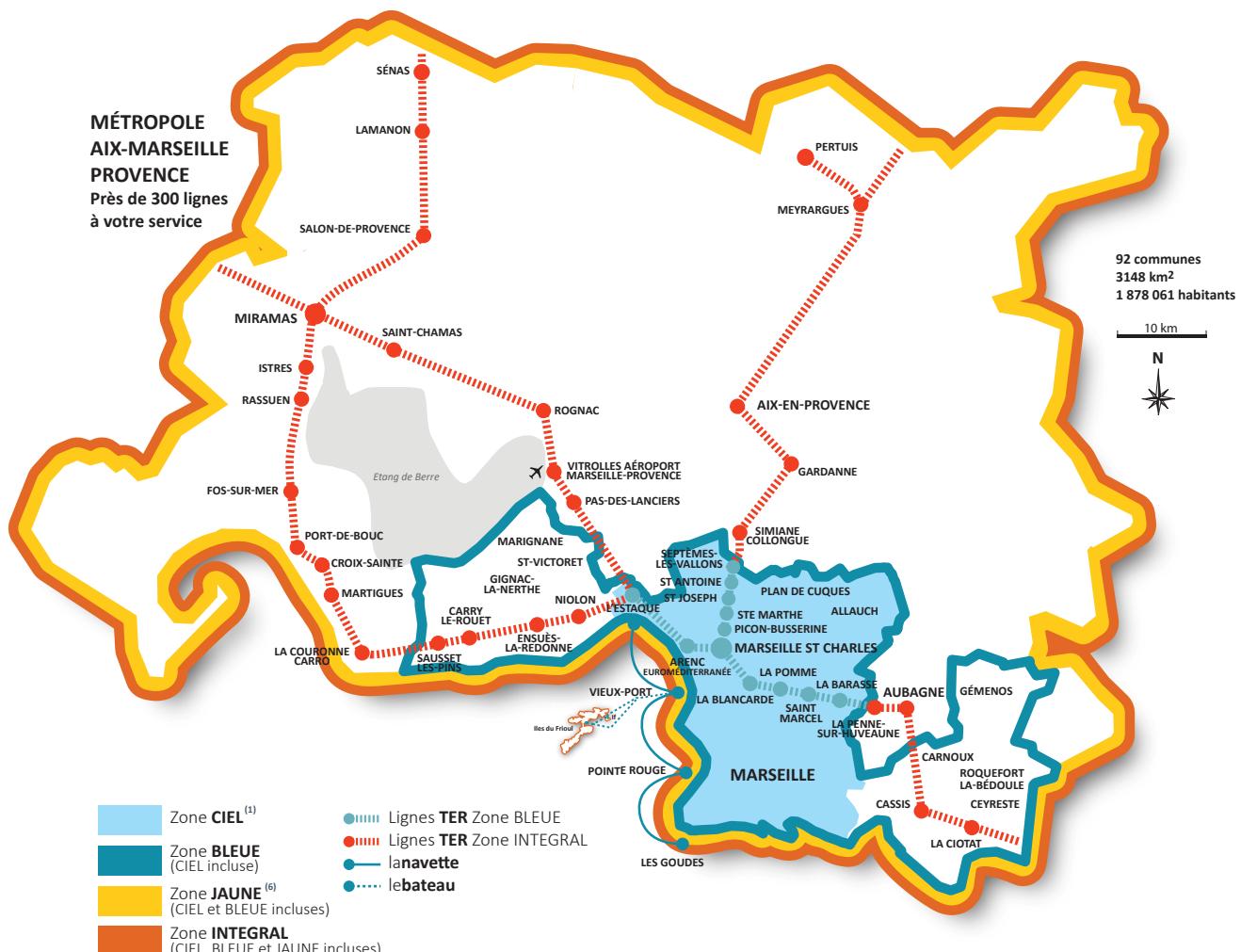


LES ZONES ET SERVICES



La couleur dans chaque case tarifaire indique la couleur de la zone de validité de ce tarif et des services associés.



(1) Le Pass Sénior «déplacements sur Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons» donne accès au TER (entre les gares de Marseille et jusqu'à Septèmes-les-Vallons) et à levélo (abonnement à 1€ sur rtm.fr). (2) De Saint-Charles jusqu'à Septèmes-les-Vallons. (3) De La Fourragère jusqu'à l'arrêt «La Solitude». (4) Dans le périmètre des communes Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret et Marignane. (5) Uniquement avec les pass Annuel et Permanent.

(6) Les pass 24h et 72h ne donnent pas accès à lanavette et au TER (entre les gares de Marseille et jusqu'à Septèmes-les-Vallons). (7) Les pass étudiant et senior «déplacements métropolitains» ne donnent pas accès au TER.

Grâce à votre Pass Permanent ou Annuel, bénéficiez de nombreux avantages sur les services de nos partenaires mobilité : véhicules partagés Citiz et trottinettes. Plus d'infos sur [rtm.fr](#), rubrique : Nos partenaires mobilité.